

REACTION DE L'AGGLOMERATION DU COTENTIN : CENTRE DE VACCINATION MOBILE DE SAINT- PIERRE-EGLISE

Il y a quelques semaines, le Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Eglise par la voix de Daniel DENIS (Président de la Commission de territoire) a sollicité l'agglomération du Cotentin pour organiser, au sein d'une salle communautaire disposant d'un accès WIFI (la salle communale de La Grande Halle en étant dépourvue), un centre de vaccination mobile destiné à accueillir l'ensemble des habitants du territoire. Au même titre que pour le centre de vaccination mobile installé dans les locaux communautaires du Pôle de Proximité des Pieux, l'agglomération du Cotentin a donné son aval pour la tenue de cette journée de vaccination au sein d'un de ses sites satellites.

Néanmoins, la Préfecture a décidé le 26 mars, outre le report de cette campagne au 10 avril (prévue initialement le 27 mars), de dédier cette séance de vaccination uniquement aux habitants de la commune de Saint-Pierre-Eglise

et ce malgré les demandes répétées du Président de la Commission de territoire pour étendre cette campagne à l'ensemble des administrés du territoire. La Préfecture a justifié cette position par un écart très important entre les doses mobilisables et les besoins. Elle a aussi rappelé le rôle prépondérant des centres de vaccination ouverts à tous installés à Cherbourg-en-Cotentin et Valognes.

Jacques COQUELIN, Maire de Valognes et V-P à l'agglomération du Cotentin en charge des problématiques de Santé regrette, tout comme son confrère, Daniel DENIS Maire de la commune de Saint-Pierre-Eglise que cette campagne de vaccination n'ait pu bénéficier à l'ensemble des habitants comme c'était initialement prévu et précise: « *Si la liste des bénéficiaires de cette action a été contenue aux seuls habitants de la commune de Saint-Pierre-Eglise, il nous paraissait préjudiciable de la remettre en cause. L'agglomération du Cotentin a donc souhaité maintenir la mise à disposition de ses locaux à titre gracieux car les restrictions de vaccins ont été uniquement dictées par des consignes préfectorales* ».